

**TRÈS SECRET**  
**N° de dossier : 2800-166**  
**(TD R518)**

**EXAMEN DU POSTE À L'ÉTRANGER :  
(ÉTUDE DU CSARS 2011-07)**

**Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité  
Le 6 juin 2012**

La traduction de tous les examens du CSARS a été officiellement complétée par le Bureau de la traduction du Canada. En cas de litige, la version faisant autorité de la spécification est le document original en anglais.

**Version AIPRP**  
**14 MARS 2019**  
**Date :** \_\_\_\_\_

## TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION .....	2
2	MÉTHODOLOGIE.....	4
3	POSTE .....	5
3.1	Relation avec .....	5
3.2	Autres organismes .....	8
3.3	Autres relations conscientes.....	8
4	RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES NATIONAUX AU POSTE .....	10
5	RAPPORTS OPÉRATIONNELS.....	12
6	CONCLUSION.....	14

## 1 INTRODUCTION

Au cours des dernières années, le contexte de menace est devenu de plus en plus mondial, amenant le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS ou le Service) à élargir la nature et la portée de ses activités à l'étranger à l'appui des exigences accrues du gouvernement en matière de collecte à l'étranger. Pendant cette période, le SCRS a conclu de nombreuses nouvelles ententes avec des organismes étrangers, et plusieurs agents étrangers affectés à l'étranger ont reçu l'autorisation de recueillir activement de l'information à l'appui des opérations du SCRS.

Les examens de postes plus récents du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS ou le Comité) ont porté sur des postes plus importants et de plus grande activité, comme Washington et Londres; cette année, le CSARS a choisi d'examiner le poste plus modeste du SCRS

Le poste entretient des relations de liaison et effectue des échanges de renseignements limités avec les partenaires étrangers établis localement, Par conséquent, l'agent de collecte de renseignements à l'étranger déploie des efforts supplémentaires pour cultiver ses relations conscientes avec d'autres partenaires étrangers en poste au pays. Le CSARS a souligné que, par le passé, les renseignements recueillis auprès de ces partenaires étrangers étaient aussi importants et précieux, que ceux reçus de la part de l'organisme d'accueil.

Des événements récents ont eu une incidence importante L'agent de collecte de renseignements à l'étranger consacre maintenant la majeure partie de son temps à l'établissement de contacts qui sont en mesure de rendre compte des problèmes et qui sont disposés à le faire puisqu'il s'agit actuellement d'une priorité du SCRS.

Dans l'ensemble, le CSARS a conclu que les relations au poste entre le SCRS et ses partenaires nationaux étaient positives. Bien que le chef de mission et l'agent de collecte de renseignements à l'étranger en poste soient tous deux nouveaux, il semble y avoir un esprit de coopération et de compréhension à l'égard du mandat de chaque organisation. Le CSARS a

formulé une recommandation fondée sur le suivi inexact périodique des renseignements communiqués à un organisme étranger. Cette question, bien qu'il soit facile d'y remédier, représente un domaine où le Service a fait l'objet d'un examen du public et du milieu juridique.

---

## 2 MÉTHODOLOGIE

Le présent examen a porté sur les ententes et les échanges du SCRS avec des organismes étrangers au poste \_\_\_\_\_, les responsabilités de l'agent de collecte de renseignements à l'étranger du SCRS, le soutien du SCRS offert à d'autres ministères et organismes canadiens au poste, ainsi que les faits nouveaux, les conditions, les pressions et les nouvelles questions propres au site.

Le CSARS a examiné les documents organisationnels et opérationnels, en plus de tenir des séances d'information avec le personnel de l'Administration centrale (AC) du SCRS, y compris l'ancien agent de collecte de renseignements à l'étranger \_\_\_\_\_ pendant une grande partie de la période d'examen. Le CSARS a également effectué une visite sur place au poste \_\_\_\_\_, pour tenir des séances d'information avec l'agent de collecte de renseignements à l'étranger et le \_\_\_\_\_ ainsi qu'avec l'ambassadeur du Canada \_\_\_\_\_ des représentants de \_\_\_\_\_ de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

La période d'examen s'est échelonnée du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 mars 2011.

### 3 POSTE

Au cours des dernières années, beaucoup d'efforts ont été déployés pour tenter de transformer [redacted] en un poste plus opérationnel. [redacted] l'emplacement géographique stratégique [redacted] semble idéal pour les activités opérationnelles, [redacted] cependant, cela s'est avéré extrêmement difficile, [redacted] en partie en raison des activités de contre-espionnage de l'organisme d'accueil. Même si le contexte n'est pas aussi hostile que [redacted] L'agent de collecte de renseignements à l'étranger a souligné que [redacted]

[redacted] depuis que le poste est passé de celui d'agent de liaison à celui d'agent de collecte de renseignements [redacted]. L'emplacement du poste est un autre obstacle à la possibilité qu'il devienne plus opérationnel :

#### 3.1 Relation avec

---





### 3.2 Autres organismes

### 3.3 Autres relations conscientes

Plus particulièrement, le CSARS a vu d'importants travaux de liaison entrepris avec les relations conscientes en ce qui concerne l'enquête , dans le cadre de laquelle le SCRS ne collabore pas avec

---

22      Aperçu du programme national, 13 janvier 2011



## **4 RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES NATIONAUX AU POSTE**

### **4.1**

Les séances d'information tenues lors de la visite sur place du CSARS ont laissé entendre que les relations du SCRS avec ses partenaires nationaux au poste sont globalement positives, chaque partenaire possédant une bonne compréhension du mandat et du rôle du SCRS à la mission.

Le chef de mission, qui considère la présence du SCRS comme un élément important d'une « approche pangouvernementale » à l'égard de la relation bilatérale du Canada a indiqué son désir d'établir une relation constructive avec le Service.

### **4.2 Filtrage de sécurité et Citoyenneté et Immigration Canada**

Par le passé, a participé très activement au filtrage de sécurité,

Tandis que  
diminué,

la charge de travail relative au filtrage de sécurité a

## **5 RAPPORTS OPÉRATIONNELS**

Dans le cadre de son examen, le CSARS a relevé deux cas distincts où l'information n'avait pas été consignée correctement dans les rapports opérationnels. Dans les deux cas, le résultat a semé la confusion quant à l'information qui avait été communiquée par un agent de collecte de renseignements à l'étranger à un partenaire étranger.

**Par conséquent, le CSARS recommande que le SCRS mette en œuvre une pratique selon laquelle les agents de collecte de renseignements à l'étranger doivent aviser \_\_\_\_\_ lorsqu'une demande d'échange de renseignements avec un partenaire étranger n'est pas respectée pour quelque raison que ce soit, afin que le rapport puisse être modifié dans les rapports opérationnels.**

## **6 CONCLUSION**

Le CSARS a pris note du travail acharné que les agents de collecte de renseignements à l'étranger ont accompli pour tenter de faire du poste un bureau utile à l'avenir. L'avenir avait été remis en question à la lumière de

cependant, les événements récents ont souligné l'importance pour le SCRS d'avoir un poste

L'importance de la liaison a été soulignée dans le cadre du présent examen et, bien que l'agent de collecte de renseignements à l'étranger mette maintenant l'accent sur la collecte, les activités de liaison traditionnelles constituent toujours une partie importante du travail

De façon plus générale, le présent examen souligne l'importance d'une communication solide et efficace entre l'AC du SCRS et son personnel à l'étranger, plus particulièrement lorsqu'il est question d'opérations auxquelles participent de multiples directions ou personnes. Au fur et à mesure que le Service élargit sa présence à l'étranger, il est essentiel d'assurer une communication efficace avec les agents de collecte de renseignements à l'étranger et de produire des rapports opérationnels exacts sur l'échange de renseignements, plus particulièrement lorsqu'il s'agit de traiter avec des organismes susceptibles d'avoir des pratiques douteuses lorsqu'il est question des droits de la personne.